



Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 12

votants : 14

## OBJET :

**Convention  
d'occupation  
précaire St Donatien,**

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture  
le :

.Notifié ou Publié  
le

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 044-214400442-20220705-20220705CONVDO-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS

**Le 5 juillet 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 28 juin 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme DELETANG Fabienne – Mme MOUSSEAU Madara – Mme CLERET Christelle.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. SALMON Sébastien – Mme MAISONNEUVE Agnès a donné un pouvoir à Mme MOUSSEAU Madara – M. CHAUVIN François a donné un pouvoir à M. BEAUPERIN Jean.

**Secrétaire de séance :** Mme CAER Marie.

## Exposé de M. le Maire

Par délibération en date du 5 avril dernier le CM autorisait la mise à disposition de la maison de St Donatien pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. Depuis un collectif s'est créé pour aider trois ukrainiennes dans leur vie quotidienne : hébergement, transport, démarches administratives...

Les travaux de la maison ont été réalisés avec l'aide de bénévoles soutenus par la mairie. Les travaux de la maison étant presque terminés, il y a lieu de s'interroger sur les conditions de mise à disposition du logement qui doivent être définies dans une convention précaire d'utilisation.

### → **Caractéristiques de la maison 130 m<sup>2</sup> habitable dont :**

- Rez-de-chaussée :
  - Salle de vie,
  - Cuisine,
  - Salle d'eau
- Etage :
  - 3 chambres
  - Un WC

### → **Conditions :**

- Mise à disposition jusqu'au 31 décembre, (renouvelable)
- Location à titre gratuit,
- Les charges en eau, électricité, internet, collecte des déchets sont à la charge de la commune,
- Assurance locative obligatoire,
- La cour et la partie enherbée sont des espaces à partager.

**Vu la convention précaire d'occupation de la maison à St Donatien,  
Vu le contrat de mise à disposition et les documents en annexe (règlement intérieur et  
fiche d'état des lieux),**

### Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention d'occupation précaire de la maison St Donatien selon les conditions décrites,**
- **D'approuver le contrat de mise à disposition ainsi que le règlement,**
- **D'autoriser le maire à les signer,**

Pour copie conforme,  
La secrétaire de séance  
Mme Marie Caer

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Jacques POULAIN

